

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 6-7

Vorwort: Situation financière et avenir de la "Revue militaire suisse"
Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Juin-Juillet 2002

	Pages
Editorial	
■ Avenir de la « Revue militaire suisse »	3
Situation politico-militaire	
■ Qu'est-ce qu'une guerre de civilisation ?	6
Dossier « Russie »	
■ Etat actuel de l'armée russe	12
Terrorisme	
■ ETA, guerre totale en Espagne (2)	21
Expérience de guerre	
■ A propos de la guerre des Malouines (2)	25
Conduite	
■ Le C ³ I	31
Guerre aérienne	
■ Protection d'une base aérienne	34
Histoire	
■ Devoir de défense en Pologne (1944-1989)	40
Compte rendu	
■ Max Waibel et la capitulation en Italie	47
■ L'Atlas Souvarov	49
Nouvelles brèves	
	54
Revue des revues	
	57
SSO: comité central	
	I-II
RMS-Défense Vaud	
	III-VI

Situation financière et avenir de la « Revue militaire suisse »

L'Assemblée générale de l'Association de la Revue militaire suisse (ARMS) a eu lieu le 5 juin 2002 à Lausanne. Deux points importants figuraient à l'ordre du jour: la situation financière de notre périodique militaire qui paraît sans interruption depuis 1856, ainsi que son avenir avec la mise en place de l'Armée XXI, qui amènera une importante réduction des effectifs. L'ordre de bataille prévu implique que le nombre d'officiers romands, public-cible mais non exclusif de la RMS, pourrait ne pas dépasser 1500. L'équilibre budgétaire pourra-t-il être maintenu sans mesures adéquates?

Actuellement, les abonnés individuels, la totalité des membres des sociétés d'officiers du canton de Vaud et du Valais romand, les services gratuits représentent 3500 exemplaires adressés personnellement. Avec l'Armée XXI, ce chiffre pourrait descendre à 1500-2000. Qu'en sera-t-il alors de l'équilibre financier de la RMS?

Pour l'année 2001, les charges s'élèvent à Fr. 239000.-, dont Fr. 139000.- pour l'impression de 11 numéros de 60 pages et leur expédition, et Fr. 53800.- pour la rédaction et les collaborations. Le brusque décès de notre fidèle administrateur, Gérard Beaud, a porté le poste «Administration» à Fr. 30000.-, car la récupération des fichiers a été difficile et chronophage, les données étant enregistrées sur des supports informatiques anciens, donc difficilement accessibles. Les autres charges ont été maintenues au plus bas; malgré tout, la volonté est de maintenir la qualité de la RMS, le nombre de pages et la fréquence de parution.

Dans les produits, les abonnements représentent Fr. 163000.- (Fr. 55000.- pour les abonnements individuels, Fr. 57000.- pour les sociétés d'officiers et Fr. 50000.- pour le Groupe des Deux cents). Les abonnements individuels ont diminué de Fr. 7000.- depuis l'année 2000, ce qui s'explique par la mise en place de l'Armée 95 et un fait de société: on relègue de plus en plus aux oubliettes les activités associatives. L'abonnement des membres des sociétés d'officiers vaudois et du Valais romand, actuellement fixé à Fr. 25.- ne couvre pas les frais. Les ports représentent Fr. 11.- par année; on ne peut donc compter que Fr. 1.25 par numéro envoyé, alors que le coût moyen de chaque exemplaire s'élève à Fr. 2.20.

Les recettes publicitaires (Fr. 25000.- en 2001) sont inférieures de Fr. 11000.- aux prévisions budgétaires. Il s'agit de la conséquence du départ en court d'année du responsable et du fait que le tirage de la RMS ne permet d'espérer qu'une pu-

blicité de soutien. Si l'excédent de dépenses ne représente que Fr. 4200.-, c'est parce qu'en automne 2001 le Bureau a lancé une campagne de dons qui a rapporté Fr. 21000.-! On ne pourra pas revenir à charge chaque année...

L'ARMS, qui n'a pas de dette, a eu la chance de recevoir en 2001 un legs de Fr. 30000. – de feu Maître Faure, qui n'est pas comptabilisé dans les produits. Elle dispose donc d'une réserve stratégique d'environ Fr. 70000. – qui devrait lui permettre de supporter pendant deux ou trois ans «l'ouragan» que les périodiques militaires vont sans doute subir avec la mise en place de l'Armée XXI.

Cette réserve ne dispensera pas l'ARMS de trouver, en collaboration avec le Département de la défense, de la protection de la population et des sports,

des solutions qui assureront la survie financière d'un périodique militaire romand indépendant. Il faut qu'il continue à assumer une mission d'information auprès des officiers de milice, qui cherche à promouvoir un esprit de défense ouvert aux innovations et aux «révolutions» qui touchent le monde militaire en ce début du XXI^e siècle.

La réduction des effectifs et de la durée des obligations militaires va obliger le Département de la défense à mettre au point une nouvelle politique de l'information. Sera-t-elle fondée essentiellement sur des publications forcément bilingues, voire trilingues émanant du commandement et de l'administration militaire? La presse militaire indépendante disparaîtrait alors à court terme, d'autant plus rapidement si ces publications officielles conti-

nuaient à être financées par la publicité. On sait par ailleurs qu'en Suisse les publications militaires bilingues ont toujours été vouées à l'échec...

Serait-il envisageable que le Département, sans en prendre le contrôle, dans le respect de leur indépendance et leur droit à la critique constructive, utilise les périodiques militaires qui réussissent à survivre à la réforme «Armée XXI» pour diffuser tout ou partie de son information? Bénéficiant de prestations, il semblerait normal qu'il verse à ces revues, non pas des subventions, mais une juste rétribution pour des services rendus.

Il faut que le chef du Département de la défense donne sans trop tarder connaissance de ses intentions

Colonel Hervé de Weck